



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 55079

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question relative à la direction d'école. Au niveau national 4 500 directions seraient vacantes, dans le département des Bouches-du-Rhône, elles sont 86. Cette désaffection constitue un signe du malaise profond qui touche la direction d'école. Cette situation ne peut perdurer sans risque pour un fonctionnement normal de l'école. Elle souhaite connaître les mesures que son ministère compte prendre dès 2001 pour remédier autant que faire se peut à cette situation et également ce qu'il en est de l'application du plan pluriannuel en faveur de l'éducation.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions au fil du temps sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55079

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6935

Réponse publiée le : 1er janvier 2001, page 87